

de la part du gouvernement national sont nécessaires? Je dis cela pour la raison suivante: vous avez fait remarquer que les relations et l'échange de pouvoirs entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick n'auraient pas eu lieu avant un bon nombre d'années sans le concours du gouvernement fédéral.

L'hon. M. HAMILTON: Je prends très au sérieux l'article pertinent de la loi qui crée mon ministère. Cet article énonce que mes responsabilités consistent à élaborer des plans, en collaboration avec d'autres ministères, avec les gouvernements provinciaux et avec d'autres organismes, en vue de la meilleure utilisation possible de nos ressources, bien que cette proposition d'une conférence sur la conservation n'ait rien à faire avec cet article. Évidemment, sans m'attarder à décrire ce qui s'est produit avant que notre gouvernement ne vienne au pouvoir, je puis dire que ceci a été l'un des principes qui ont guidé notre administration, et je suis l'un de ceux qui ont été fortement en faveur de ce principe, de sorte que j'étais très heureux d'essayer de fournir les imprimés nécessaires; mais en même temps je tiens à préciser que je suis très partisan du droit des provinces de posséder et d'administrer leurs propres ressources. Vu la maturité croissante de la nation canadienne, je crois que les difficultés qui existaient il y a 60 ans peuvent être vaincues maintenant. Je crois que toutes les personnalités dirigeantes de notre pays, quelle que soit leur affiliation politique, se rendent compte de la gravité de la situation actuelle, et que nous pourrions les amener à établir des programmes de collaboration en vue d'atteindre quelques-uns des buts que nous nous proposons.

Je crois qu'il est juste de reconnaître que le gouvernement fédéral doit prêter sa collaboration à l'égard de bon nombre de ces questions. Je crois que c'est bien le sens de votre question. Pour être juste envers les contribuables que le gouvernement représente, je crois également que nous devons nous fonder sur un principe bien défini, car chacune de ces propositions doit impliquer la collaboration non seulement à l'échelon fédéral et provincial, mais à l'échelon régional. Ainsi, par exemple, la proportion à laquelle on en est venu au cours des années en vertu de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux est la contribution de chaque localité représente 25 p. 100 et que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral se partagent à part égale les 75 p. 100 qui restent. Cette participation au niveau local est essentielle à la réussite d'entreprises de ce genre, sinon il faudrait faire face à des exigences déraisonnables et si nombreuses qu'on en serait submergé. Au contraire, s'il y a participation et si on la juge nécessaire, il s'ensuit que les bénéfices que l'on en retire vont bien au-delà des sommes déboursées. On devrait, à mon avis, accorder une aide quelconque et voilà un des points qui nous ont conduits au problème dont nous discutons. La loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux est entrée en vigueur en 1953 et avant cette année il n'y avait jamais eu une seule proposition d'acceptée. Cette année il y en a une et nous espérons qu'il y en aura une autre bientôt. Mais voilà le principe sur lequel nous nous fondons, bien qu'il y ait eu jusqu'ici des décisions pertinentes à ce sujet.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je crois que l'ennui relativement à la mise en valeur des ressources naturelles dans notre province c'est que la population ne se rend pas compte, en général, de leur importance et que, par ailleurs, on ne la renseigne pas à ce sujet. Je crois, par conséquent, qu'il ne faut pas empiéter sur les questions qui relèvent des provinces, mais que nous devons être tout simplement en mesure de dire: "Voici une entreprise qui nous revient et pour laquelle nous avons besoin de votre collaboration." Il ne saurait être question d'exercer de pressions sur les provinces. En ce qui a trait à l'agriculture, nous avons une armée d'apôtres prêts à annoncer la bonne nouvelle à la population. Je crois qu'aujourd'hui un vaste domaine s'ouvre à l'initiative des provinces, si l'occasion leur en est donnée.

Le sénateur LEONARD: Y a-t-il place à cette conférence pour des représentants délégués à titre d'observateurs?